



Droit commerce : achat pour revente ?

Par **Eiffel78**, le **01/04/2011** à **16:44**

Bonjour,

Dans l'objectif de création d'une entreprise, je souhaiterais acheter des produits pour les revendre sur des marchés (foires ou autres).

Outre le fait de me déclarer fiscalement pour cette activité, ai-je le droit de revendre des produits sans l'accord de la marque ou du distributeur? Quels sont les conditions et/ou les restrictions concernant mon activité?

Ex : J'achète des conserves de produits régionaux à un distributeur (petite boutique, distributeur ou grande surface) puis je les revends directement avec une plus value.

La marque et/ou le distributeur peut-il m'interdire de revendre ses produits?

Un grand merci d'avance pour la réponse.